

REGLEMENT DU CONCOURS DE DESSIN : UN NOUVEAU LOGO POUR L'ESDM



Préambule : Le club de foot de l'Entente Sportive Drumettaz-Mouxy souhaite faire évoluer son logo actuel vers un sigle plus moderne et propose un concours de dessins organisé par le bureau du club.

Article 1 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours de dessin est ouvert **exclusivement à tous les licenciés du club**. Les mineurs doivent demander l'autorisation à leurs parents, ces derniers doivent signer le bulletin de participation du règlement de ce concours. La participation à ce concours est gratuite. Un seul logo par personne est autorisé. La participation au présent concours est individuelle et nominative. Les enfants de la catégorie « foot animation » licenciés au club pourront se faire aider de leurs parents, frères ou sœurs.

Article 2 – FORMAT DES OEUVRES ET OBJET DU CONCOURS

Les dessins doivent être réalisés manuellement (puis scannés au format informatique JPG ou PNG) ou informatiquement au format informatique JPG ou PNG avec une définition minimum de 1000 x 1000 pixels minimum et si possible sur un fond transparent. Le logo doit être sous 2 formats de couleurs : en couleur mais aussi en noir et blanc (monochrome). Le logo doit être lisible lorsqu'il aura une taille réelle d'environ 5 cm à 8 cm de côté.

Article 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce présent concours sera annoncé sur le site internet ESDM FOOTEO, Facebook, et un courriel sera envoyé à chaque licencié du club. Un formulaire de participation, en annexe de ce règlement, doit accompagner chaque logo. Sur le formulaire doivent obligatoirement figurer le nom, le prénom et l'âge du participant ainsi que son adresse, un numéro de téléphone et une adresse de courriel. Chaque bulletin sera signé par le représentant légal du participant.

Article 4 – COMPOSITION DU JURY ET CHOIX DES GAGNANTS

Le jury sera composé des membres du bureau de l'ESDM, la société qui réalise le flocage de nos équipements donnera son avis technique de réalisation, mais si les concurrents respectent bien l'intégralité du cahier des charges de l'article 9, il ne devrait pas y avoir de rejet du prestataire. Les membres du bureau jugeront chacun des logos et sélectionneront 4 logos parmi lesquels le bureau votera à nouveau pour désigner l'ultime vainqueur.

Article 5 - LOTS

Les auteurs des 4 logos sélectionnés se verront remettre chacun un lot, et le vainqueur final recevra à nouveau un lot.

Article 6 – VALORISATION DES OEUVRES

Le logo sélectionné par le vote final fera l'objet d'une communication dans les différents médias papiers et digitaux.

Article 7 – CALENDRIER DU CONCOURS

- Vendredi 20 avril 2018 : Ouverture du concours
- Dimanche 20 mai 2018 à minuit : Clôture du concours
- Fin mai 2018 : Choix des 4 logos finalistes par le jury
- Début juin 2018 : vote du logo final par les membres du bureau
- Vendredi 22 Juin 2018 : Annonce du gagnant et du logo retenu lors de l'assemblée générale du club.

Article 8 – DROITS D'AUTEUR

Le club de foot de l'ESDM est libre d'utiliser le logo gagnant pour floquer ses futurs équipements comme elle le jugera utile, flocage, écusson tissé, écusson brodé, feuille à entête, site internet....Les participants au présent concours autorisent le club de foot à utiliser le logo gagnant pour une durée indéterminée. En participant à ce concours, le gagnant accepte de céder tout droit sur son œuvre. Tous les logos du présent concours restent également la propriété du club de foot de l'ESDM. Du seul fait de leur participation au concours, les participants autorisent les organisateurs à reproduire et utiliser leurs dessins avec leurs noms, prénoms et âges dans les diverses médias, papiers comme digitaux sans que cette utilisation puisse conférer aux participants un droit à rémunération ou avantage quelconque.

Article 9 – CAHIER DES CHARGES DU CONCOURS

• Article 9.1 : Préambule

Les articles ci-dessous du cahier des charges doivent totalement être respectés afin que le logo soit imprimable de 4 manières différentes :

1. Écusson brodé (idéal pour les survêtements)
2. Écusson tissé (idéal pour les produits dérivés comme casquette...)
3. Flocage classique couleur (conseillé pour les maillots car un écusson pèse lourds)
4. Flocage en monochrome (Noir et blanc) pour les matières difficile à floquer comme les coupe-vent.

Un seul non-respect du cahier des charges des articles ci-dessous ne permettra pas de garantir une polyvalence de flocage, le logo ne sera donc pas retenu par le jury.

• Article 9.2 : Nombre de couleurs

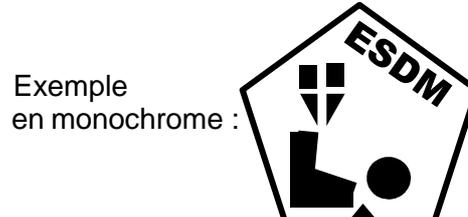
Le nombre de couleur ne doit pas dépasser 3 au maximum (+ couleur de fond blanche imposée). Si vous faites un fond transparent, il sera reproduit comme blanc sur les flocages. Exemple :

1. 1 couleur pour le fond (Blanc imposé)
2. Une 2^{ème} couleur rouge pour la croix de Savoie (exemple rouge)
3. Une 3^{ème} couleur pour le sigle ESDM (exemple vert)
4. Une 4^{ème} couleur pour une chaussure et un ballon (exemple bleu)

Ce n'est pas une obligation d'utiliser les 3 couleurs en plus du fond blanc. A noter que les couleurs ne doivent pas être dégradées, et qu'elles ne doivent pas se toucher.

- **Article 9.3 : Polyvalence du logo en monochrome**

Le logo doit pouvoir être floqué en monochrome (noir et blanc) pour les supports difficiles. Il faut donc que le logo soit visible et clair si les 3 couleurs sont différentes. Cette contrainte impose donc que les formes de couleurs différentes ne soient pas collées entre elles.



Il faut toujours Laisser un fond blanc entre deux couleurs

- **Article 9.4 : Contour du logo**

Le contour du logo est libre, rectangle, triangle, cercle, ovale... Mais il doit avoir un bord franc afin de pouvoir en faire un écusson brodé. La taille finale retenue doit avoir une taille d'environ 5 à 8 cm.

Article 9.5 : Formes et texte imposés

La croix de Savoie est imposée, quel que soit la forme. Le texte est imposé : uniquement l'acronyme ESDM (et non Entente Sportive Drumettaz-Mouxy), mais la police de caractère n'est pas imposée.

Article 9.6 : Ressemblance avec l'ancien logo

Il est tout à fait possible de s'inspirer de l'ancien logo en maintenant le « joueur de foot » et/ou le « ballon », mais ce n'est pas une obligation.

Article 10 – ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le simple fait de participer implique l'acceptation du présent règlement.

Article 11 – MODIFICATIONS

Suite à l'avis technique du prestataire, l'ESDM se réserve le droit de modifier les 4 logos finalistes. Le club de l'ESDM se réserve le droit de rajouter « Entente Sportive Drumettaz-Mouxy » à ce logo sur certains supports de communications.

Article 12 – ANNULATION ET INTERPRETATION

Le club de foot de l'ESDM se réserve le droit de modifier ou d'interrompre le concours à tout moment, si les circonstances l'exigent et sans justification. Il se réserve également le droit de trancher souverainement toutes difficultés d'interprétation ou d'application du présent règlement.

Fait à Drumettaz le 20/04/18

Le bureau de l'ESDM

Bulletin de participation : concours de dessin : Un nouveau logo pour l'ESDM à renvoyer à esdm73@gmail.com

Objet du mail : Prénom – Nom – Participation au concours



- **Nom :**
- **Prénom :**
- **Date de naissance :**
- **Adresse :**
-
- **Mail :**@.....
- **Numéro de téléphone :**

- **Nom du fichier informatique couleur : prénom_nom_couleur. JPG ou .PNG**
-_....._couleur. JPG ou .PNG

- **Nom du fichier informatique noir et blanc : prénom_nom_NB. JPG ou .PNG**
-_....._NB. JPG ou .PNG

J'accepte le règlement de ce présent concours

Nom, prénom, date, signature

Pour les mineurs, attestation parentale : J'autorise la participation au présent concours de l'enfant mineur dont les coordonnées figurent ci-dessus et dont je suis le représentant légal :

Nom, prénom, date, signature du représentant légal :

Fin du règlement, tout texte ci-dessous est nul